REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 056-215602616-20260603-2026_06_08-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de LA VRAIE CROIX

Séance du 03 juin 2026

Nombre de membres		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

L'an deux mil vingt-six, le trois juin, à vingt heures, le conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur GUIBLIN Pascal, Maire,

Présents : P.GUIBLIN – S.ROUSSELET – P.BOUVET – M.LEFORT – S.GRAVIER – L.CELLIER – C.ROLLAND – S.SOUNDRON – L.HEYMANS – G.LE CADRE - S.DEJARDIN – S.DUBOT – S.TACHEAU – P.BONNIN
Convocation : le 22 avril 2026
Absents excusés : S.TACHEAU pouvoir donné P.BOUVET
Absents : -
Secrétaire de séance : S.SOUNDRON a été désigné secrétaire de séance.

2026-06-08 : TRANSITION ÉNERGÉTIQUE PROGRAMME D'INSTRUMENTATION DES BATIMENTS AVEC MORBIHAN ÉNERGIES

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que Morbihan Énergies a un programme d'instrumentation des bâtiments au titre d'un concours innovation.

Il est proposé à chaque commune de bénéficier de ce dispositif, pour un bâtiment à déterminer, pris ne charge à 100% par Morbihan Énergies.

Cela consiste à venir installer des objets connectés dans le but de rendre le bâtiment plus « intelligent », plus économe en énergie et ainsi de réaliser des économies sir les factures du bâtiment. Pour cela sont installés des sondes d'ambiances (CO2 compris), des robinets thermostatiques, ainsi que des instruments pour venir piloter le chauffage, la VMC ou encore la CTA du bâtiment (mise en place de planning, gestion à distance du chauffage…).

La commune aura accès ensuite un outil pour pouvoir piloter ces objets connectés.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité, de s'inscrire au titre de ce programme auprès de Morbihan Énergies, pour un bâtiment.

Fait et délibéré les jours, mois et an susvisés
Pour copie certifiée conforme
Le Maire,
Pascal GUIBLIN

MAIRIE DE LA VRAIE CROIX * 56250 MORBIHAN *

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
et publication ou notification du